



Cérémonie de Pose de la 1^{ère} Pierre de l'espace Aquatique de la Côtière à Saint Maurice de Beynost

Samedi 6 février 2010

Discours de Pascal Protière, Président de la CCMP

Monsieur le Sénateur, Président du **Conseil Général** de l'Ain, cher Rachel,

Monsieur le Vice Président du **Conseil Régional Rhône-Alpes**, Cher Thierry,

Monsieur le Chef de Projet du Contrat de Développement Rhône-Alpes **Côtière-Plaine de l'Ain**, Monsieur Charles de la Verpillère, député de la circonscription voisine que je remercie de sa présence,

Monsieur le Président de la **Communauté de Communes du Canton de Montluel**,

Mesdames et messieurs les Maires, Maires adjoints et conseillers municipaux,

Mesdames et messieurs les représentants du monde économique local,

Mesdames et messieurs les représentants des entreprises en charge de la construction du centre aquatique,

Mesdames et messieurs les représentants de l'Education nationale,

Mesdames et messieurs les représentants des associations communautaires,

Mesdames et messieurs, chers amis,

Je dois tout d'abord vous lire deux mots d'excuses, **Jacques Berthou**, Sénateur Maire de Miribel et **Jacky Bernard**, Conseiller général du canton de Montluel, m'ayant tous deux demandés de bien vouloir excuser leur absence.

Pierre GOUBET vient de rappeler la genèse du projet et je suis fier, au nom des élus du territoire, de procéder aujourd'hui avec vous à cette **symbolique pose de la première pierre**.

Au fond de moi, je ne peux d'ailleurs pas m'empêcher de penser qu'il y aura un **AVANT** et un **APRES** cette date du 6 février 2010 qui restera donc à jamais la date de lancement des travaux d'un **projet communautaire exemplaire**.

Exemplaire, parce que depuis douze années que la CCMP existe, les communes qui la composent **se cherchent une raison de vivre et de travailler ensemble**... et que ce projet répond **enfin** à la question « qu'avons nous été capables de faire ensemble et qu'aucune commune n'aurait pu faire seule » ?

Exemplaire aussi, car ce projet a la particularité d'avoir été porté par **deux équipes communautaires successives** depuis 2005. A ce titre, il n'est pas mon projet, ni celui de mon prédécesseur. Ce projet **n'est la propriété de personne**, il est **sous la responsabilité** de la CCMP qui le met **au service de la population et du territoire**.

Exemplaire encore, car tout au long de l'élaboration de ce projet, nous avons cherché **le consensus** et **l'unanimité à chaque étape**, ce qui nous parfois conduit à prendre 6 mois de réflexion supplémentaire **au profit d'une amélioration qualitative d'un équipement construit pour durer 25 ans**.

Exemplaire enfin, car ce projet a **une vraie dimension intercommunautaire**. A ce titre il montre que la **coopération territoriale** entre deux collectivités voisines, peut s'exprimer avec franchise et pragmatisme dans le seul **intérêt de nos territoires**. Mais je laisserai mon collègue Bernard Gloriod compléter sur ce sujet.

L'espace aquatique de la Côtière sera **demain une réalité** pour notre bassin de vie de **près de 50 000 habitants**.

J'en profite pour saluer notre architecte Jean Marc SUSPENE, du cabinet Jean CHABANNE à Lyon et toute l'équipe de maîtrise d'œuvre. Depuis 2 ans nous avons vécu ensemble **l'exercice délicat de la conception partagée** : l'architecte a la vision artistique et fonctionnelle de son projet, les élus eux, ont souvent une lecture, principalement financière d'un tel équipement et forcément le projet idéal de l'architecte ne rentre jamais dans l'enveloppe idéale des élus.

Néanmoins, je l'ai dit, **nous avons pris le temps de l'optimisation** et surtout nous n'avons **jamais dévié de notre ligne de conduite** de faire un équipement qui sera en capacité **d'accueillir tous les publics**. Sans attendre les 18 mois nécessaires à la réalisation des travaux, nous découvrirons dans quelques instants **en exclusivité régionale**, la présentation de l'équipement dans **un film réalisé en image de synthèse**. Vous découvrirez comme si vous y étiez les nombreuses installations du complexe aquatique : **pataugeoires** pour les plus jeunes, **bassins sportifs** pour les scolaires et les nageurs confirmés, **bassins ludiques**, **bassin d'aquagym**, **pentagliss**, sans oublier l'espace **détente et relaxation** qui regroupera **sauna, hammam et jacuzzi**. Tout un programme

Alors oui, **c'est vrai, le projet coûte cher**, mais je confirme qu'il n'est pas pharaonique au regard de notre bassin de vie et de la proximité de Lyon. J'envisage d'ailleurs de saisir d'ores et déjà le Président du Grand Lyon afin d'attirer son attention sur l'anomalie future qui verra j'en suis sûr bon nombre de

villeurbannais **venir profiter d'un équipement que le Grand Lyon n'aura pas financé**. Mon cher Thierry, ne t'offusque pas de ce trait d'humour à prendre au second degré. Plus sérieusement, je crois que cet équipement que nous avons souhaité **qualitatif et durable** (je pourrais citer l'utilisation de **bassins en inox**, un **traitement d'eau performant, l'eau chaude sanitaire produite à partir de panneaux solaires**), qualitatif et durable donc car cet équipement, de par sa localisation privilégiée, est promis, je le crois à une fréquentation très élevée.

En conclusion, j'aimerais bien évidemment remercier nos partenaires financiers : outre la 3CM déjà mentionnée, je veux citer **la Région** et le **Conseil Général** de l'Ain. Je me félicite de l'honneur fait à notre territoire par la présence conjointe de messieurs Rachel Mazuir et Thierry Philip. **Ce lien qui existe entre le territoire, le département et la région**, je suis de ceux qui pensent qu'il faut **le renforcer et non pas le rompre en coupant demain les ailes aux régions ou aux départements**. Je salue et remercie Charles de la Verpillère en sa qualité de chef de projet du CDRA, structure territorialisée des financements régionaux.

Vous l'aurez compris la CCMP avance à petit pas mais **le pas franchi aujourd'hui est à mes yeux le plus important accompli depuis sa naissance**. Ici sur le forum des sports, **début** « l'an I » **d'une politique d'aménagement de l'espace qui verra progressivement la CCMP se construire une identité, moderne, dynamique et soucieuse du bien-être de chacun**.

En remerciant le dynamique Président d'Ain Sud Foot qui nous reçoit dans des installations communautaires (je veux rappeler que notre club a été finaliste de la Coupe Rhône alpes l'année dernière, mon cher Thierry), je salue les entreprises qui ont la responsabilité de réaliser les travaux et de **nous livrer l'équipement en état de marche et dans les délais**. Je rends hommage également au personnel de la CCMP qui accompagne les élus dans la gestion de ce dossier.

Mesdames et messieurs, je vous donne simplement **rendez vous dans 18 mois**, avec les maillots de bain, pour l'inauguration du **très attractif espace aquatique de la Côtière**.